



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

IN URDAP

A/41/411/Corr.2

S/18147/Corr.2

20 juin 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

JUN 28 1986

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Points 21, 56, 57, 61, 62, 70 et 129

de la liste préliminaire*

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS

L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

APPLICATION DE LA RESOLUTION 40/88 DE

L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA

CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION

DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE RENFORCEMENT

DE L'EFFICACITE DU PRINCIPE DE NON-RECOURS A

LA FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 11 juin 1986, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rectificatif

La Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies
a demandé le rectificatif suivant :

Annexe II, section I

Ajouter le paragraphe suivant à la fin de la section :

Les Etats signant l'accord relatif à la réduction des forces armées et des
armements s'engageraient à ne pas accroître leurs forces terrestres et leurs forces
aériennes tactiques d'assaut en dehors de la zone de réduction.

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.